

COMMUNE DE SANCÉ

Extrait du Registre des arrêtés du Maire du **30 septembre 2026**

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – Centre de loisirs les 20 et 21 octobre 2026

ARRÊTÉ 68/2026

Le MAIRE de SANCÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 26-15 du Code Pénal,

Considérant qu'en raison de la demande de Maeva Gonzalez, directrice du centre de loisirs de Sancé, qui consiste à utiliser une partie du parking du cimetière durant 2 matinées semaine 43 afin d'organiser une activité de boule lyonnaise.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Le centre de Loisirs de Sancé est autorisé à utiliser la partie Sud du parking du cimetière le mardi 20 et mercredi 21 octobre 2026 de 9h30 à 12h.

ARTICLE 2 :

L'accès et le stationnement seront interdits sur la partie Sud du parking du cimetière durant les heures de la manifestation.

ARTICLE 3 :

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- **Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale de Mâcon,**
- **Madame la Directrice du centre de loisirs de Sancé,**
- **Monsieur le Directeur du Service Technique de Sancé**

qui seront chargés en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera affiché sur le site internet de Sancé www.sance.fr.

Fait à SANCÉ le 30 septembre 2026.

Le Maire,
Thierry Pothier

